

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

SENEGAL

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	2
Société civile	2
Donateurs	1
Nations Unies	3
Secteur privé	0
Monde scientifique et universitaire	0
Autre (merci de préciser)	

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 9

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 5 Hommes et 4 femmes

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



Photo 1 : Réunion de validation du rapport d'évaluation tenue le 08 juin 2018

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui

Pourquoi ?

- Opportunité de rencontre et d'échanges entre les différentes plateformes (Gouvernement, Donateur/Système Nations-Unies, Société Civile)
- Renforcement du dialogue entre les plateformes et de la compréhension des acteurs
- Consensus sur les différentes recommandations

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Les exercices d'élaboration du Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN), du Plan stratégique nutrition alimentation du secteur de la santé, du plan de suivi-évaluation du PSMN et du plan de communication du PSMN ont été des mécanismes multi-acteurs qui ont réuni à maintes reprises les différentes parties prenantes de la nutrition.

Cependant la non mise en place des plateformes académiciens et secteur privé et la non fonctionnalité de la plateforme multi-acteurs constituent encore des limites.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Au niveau central la création du réseau des parlementaires pour la mise à l'échelle de la nutrition au Sénégal. (Cf PV de mise en place) L'adhésion de la coopération japonaise à la plateforme SUN Donateur/Système Nations Unies ainsi que la mise en place de l'initiative Food and Nutrition in Africa (IFNA) au Sénégal.

Au niveau local l'implication des Organisations paysannes et des acteurs locaux dans l'opérationnalisation du PSMN.

La mise en œuvre du TAN par Nutrition International pour un renforcement des différentes plateformes

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE

1.5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'élaboration des documents stratégiques (PSMN avec l'élaboration de 12 plans sectoriels, l'élaboration des plans de suivi-évaluation (PSE-PSMN) et de communication du PSMN, l'élaboration document de projet IFNA), le plan stratégique alimentation nutrition (PSAN), l'élaboration du Plan National d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) ont permis la rencontre des différentes parties prenantes.

Toutefois la plateforme multi-acteurs SUN devrait être fonctionnelle pour l'élaboration d'une feuille de route SUN Pays et sa mise en œuvre.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'élaboration des plans stratégiques a vu la participation de toutes les parties prenantes. Chaque plateforme met en œuvre des activités et produit des rapports.

Toutefois la non fonctionnalité de la plateforme multi-acteurs SUN empêche la mesure des contributions partielles aux progrès collectifs.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Toutes les parties prenantes, secteurs comme acteurs sont convaincus qu'une approche multisectorielle et multi-acteurs de la nutrition est la voie privilégiée à institutionnaliser. Cela a été démontré par des processus inclusifs et participatifs lors de l'élaboration et la validation de documents stratégiques (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA).

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
Donateur/ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier pour la tenue de la session d'orientation des parlementaires - Appui technique et financier à l'élaboration des documents stratégiques (PSMN) - Participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques Pays (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA). - Appui au dialogue politique et plaidoyer pour le renforcement de la nutrition - Participation aux rencontres SUN (rassemblement mondial du SUN) - Assurer la fonctionnalité de la plateforme SUN Donateur/Système des NU
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques Pays (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA). - Appui technique et financier au plan de suivi-évaluation du PSMN - Réalisation de l'étude sur le cadre juridique et institutionnel de la nutrition et sécurité alimentaire au Sénégal - Mise en place de groupes de suivi budgétaire pour évaluer les dépenses publiques dédiées à la nutrition - Participation aux rencontres SUN (rassemblement mondial du SUN) - Tenue d'une rencontre de concertation sur la nutrition avec le Conseil Economique social et environnemental
Parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une session d'orientation des parlementaires sur la nutrition

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

- Les plateformes SUN (Gouvernement, société civile, Donateur/UN) existantes et fonctionnelles. I
- L'élaboration de documents stratégiques consensuels ont été des espaces d'actions communs pour rassembler les différentes parties prenantes.
- Il est nécessaire d'engager le processus de mise en place des plateformes Secteur privé et monde scientifique et universitaire.
- La fonctionnalité de la plateforme multi-acteurs permettrait de pérenniser le dialogue entre parties prenantes.



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des

résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Pour la première fois un Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) a été élaboré et validé au Sénégal pour opérationnaliser la politique de nutrition révisée en 2015. Ce PSMN a la particularité d'intégrer 12 plans d'actions sectoriels (PAS). Ces PAS sont capitalisés dans les documents de politiques sectorielles
- L'élaboration des plans de suivi-évaluation (PSE-PSMN)
- L'élaboration du plan de communication du PSMN,
- La validation du Plan Stratégique Alimentation Nutrition (PSAN),
- L'élaboration du Plan National d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) en cours
- Elaboration d'un projet de décret relatif à la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et jeunes enfants
- L'élaboration du Plan Stratégique Intégré de la santé de la reproduction de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (PSSRMNIA)

Le processus participatif, inclusif et consensuel qui a régité l'élaboration de ces documents est un gage d'appropriation par les secteurs. L'élaboration de plusieurs documents politiques stratégiques au même période garantie la cohérence du cadre politique juridique et réglementaire de la nutrition au Sénégal.

Par ailleurs le document Humanitaire Pays pour la réponse à l'urgence élaboré par le Système des NU et la société civile vient en appui aux documents stratégiques existants.

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- La diffusion du PSMN auprès des parties prenantes est effective
- Un plan de communication accompagnant le PSMN a été élaboré et est en cours de validation
- Le lancement du PSAN est effectif
- Un plaidoyer a été effectué auprès de l'assemblée nationale
- Un plaidoyer a été effectué auprès du Conseil économique et social et environnemental
- Le lancement de la première Semaine de la santé de la mère et de l'enfant portant sur « les 1000 premiers jours, une fenêtre d'opportunité »
- Organisation de caravanes de sensibilisation pour l'engagement des élus locaux pour le renforcement de la nutrition

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE

3.5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'élaboration de tous les documents stratégiques (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA) s'est faite de manière coordonnée avec les différentes parties prenantes. Ce qui a permis de garantir un processus inclusif et participatif.

Par ailleurs, l'élaboration du projet de décret sur la commercialisation des aliments destinés aux enfants se fait à travers un comité regroupant différentes parties prenantes (Ministère de la santé et de l'action sociale, Société civile, Cellule de lutte contre la malnutrition, Système NU, Ministère du commerce)

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le projet de décret sur la commercialisation des aliments destinés aux enfants qui a été élaboré dans le but de réviser l'arrêté interministériel (Santé et Commerce) sur la commercialisation des substituts du lait maternel. Ce projet de décret a la particularité de prendre en compte le code de commercialisation des substituts du lait maternel mais également les résolutions ultérieures au code.

Actuellement le projet est en cours de partage avec les parties prenantes concernées pour validation avant soumission aux autorités compétentes.

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

3.5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'élaboration des stratégies et politiques sectorielles s'est basé sur des analyses approfondies du contexte national, des orientations globales majeures, des évidences particulières, des expériences de mise en œuvre.

- Le PSMN/ PSE-PSMN/ PSC-PSMN
- Le projet de décret sur la commercialisation des aliments destinés aux enfants
- Le PNIASAN
- Politiques sectorielles révisées

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
Donateur /ONU	- Le consensus est obtenu autour du PSMN qui est le cadre fédérateur et du PSE-PSMN qui définit le cadre commun des résultats des parties prenantes de la nutrition
Monde scientifique et universitaire	- N/A
Secteur privé	- N/A
Organisation de la société civile	- Le consensus est obtenu autour du PSMN qui est le cadre fédérateur et du PSE-PSMN qui définit le cadre commun des résultats des parties prenantes de la nutrition

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Le Sénégal dispose depuis 2001, d'une structure multisectorielle de coordination de la nutrition, placée au plus haut niveau.

Les objectifs du PSMN dont l'élaboration a été participative et inclusive ont été définis en tenant compte des priorités du pays en matière de nutrition mais aussi des objectifs de la communauté internationale pour le développement du capital humain.



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Toutefois, le Plan de suivi-évaluation du PSMN prévoit une révision des cadres de coordination et de suivi existents afin de les rendre plus adaptés au contexte du PSMN et nécessitant plus de coordination multisectorielle et de communication intra et inter sectorielle

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Le Programme des NU d'Assistance au Développement (PNUAD) est aligné aux priorités du PSMN
- Elaboration de propositions d'appui dans le cadre de l'Assistance Technique Nutrition (TAN) qui s'alignent aux priorités du PSMN
- Alignement des parties prenantes (Donateurs, Partenaires, Programmes et Projets) aux priorités nationales en matière de nutrition

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Le consensus est obtenu autour du PSMN (2018-2022) qui est le cadre fédérateur
- Les Plans d'Actions Sectoriels nutrition matérialisent l'engagement des secteurs
- Le cadre commun des résultats du PSE-PSMN définit clairement les objectifs, les budgets par objectif stratégique, axes d'interventions et secteurs, les responsables ainsi que les mécanismes de coordination et suivi-évaluation à tous les niveaux. Les coûts relatifs au suivi-évaluation sont également connus
- Le Plan Stratégique de Communication du PSMN intègre les coûts de plaidoyer

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE

3.5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Un plan de renforcement de capacités des secteurs en charge de la mise en œuvre du PSMN est identifié dans le PSE-PSMN (basé sur l'étude d'évaluation des capacités institutionnelles et organisationnelle Investment CASE)
- Les PAS ont identifié la situation de base au niveau des secteurs (objectif, indicateur, interventions ou activités, acteurs responsables, ressources disponibles et à rechercher, année d'opérationnalisation)

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Le processus participatif, inclusif du PSE-PSMN a permis d'obtenir une vision commune du suivi des interventions prioritaires par les parties prenantes.
- Les mécanismes définis dans le PSE-PSMN (différents comités, les activités de revues conjointes, etc) devraient permettre de faciliter la redevabilité et une meilleure visibilité du niveau de mise en œuvre des activités.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Réalisation des enquêtes EDS à l'échelle nationale, l'enquête SMART dans les 5 régions en situation de crise nutritionnelle
- Analyse de la situation alimentaire sur les politiques publiques et les actions environnementales vis-vis des environnements alimentaires dans le cadre de la mise en œuvre de EPIFOOD au Sénégal
- Existence de plusieurs cadres de suivi et d'évaluation des projets et programmes sectoriels (comité national d'iodation du sel par exemple)
- Réalisation de plusieurs études sur l'évolution des indicateurs et des déterminants de la malnutrition (LINK NCA)
- Organisation de rencontre de diffusion des résultats des enquêtes et rapports

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant » (N/A)**.

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
Donateur/ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier pour les réalisations des enquêtes EDS et SMART - Participation aux rencontres de partage et de restitution des enquêtes et études
Monde scientifique et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études (étude sur les déterminants de la malnutrition dans la zone transfrontalière à Matam ; analyse et suivi budgétaire des dépenses publiques en cours) - Appui technique et financier pour les réalisations des enquêtes - Participation aux rencontres de partage et de restitution des enquêtes et études

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Le cadre commun des résultats du PSMN est établi de façon consensuelle ce qui présage d'un alignement de toutes les parties prenantes. Les mécanismes définis assurent un suivi conjoint à tous les niveaux (central et local).

Le défi majeur est de disposer d'informations probantes sur les déterminants de l'anémie chez les groupes vulnérables (les femmes en âge de reproduction et les enfants de moins de 5 ans).



PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le Sénégal dispose depuis juin 2017 d'un Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition. Plan composé de 12 Plans d'Actions Sectoriels Nutrition, avec des objectifs, des indicateurs de mesure des performances, des budgets annuels.

Le Cout global du PSMN est 206 031 256 174 frs CFA

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le PSMN a été validé de même que le PSE/PSMN, toutefois, de financements ne sont pas encore formalisés. L'étude sur le financement du PSMN qui est en cours permettra de fixer les mécanismes de financement des activités ainsi que les cadres de reporting financier seront définis.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le plan de financement n'est pas encore élaboré toutefois, lors de la budgétisation des activités, les secteurs ont pu regrouper les interventions en trois groupes à savoir les interventions spécifiques nutrition, les interventions sensibles nutrition et les investissements favorables à la nutrition. Aussi, évaluer les montants mobilisables à partir du budget national et les GAP de financement à rechercher.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'étude sur le financement du PSMN est en cours. Une fois cette étape bouclée, la prochaine étape sera la table ronde des bailleurs processus lors duquel, il sera obtenu des donateurs des promesses de financements mais aussi des échéances appropriées pour la mobilisation des fonds

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Existence d'une ligne budgétaire de l'état allouée à la nutrition et utilisable pour toutes les activités de nutrition destinées aux communautés, qu'elles soient spécifiques ou sensibles

Les budgets des 12 plans d'actions Sectoriels ont été classés selon la nomenclature du document de dépenses pluriannuelles adoptées par le Gouvernement du Sénégal

L'étude sur le financement du PSMN est en cours, cependant une fois cette étape bouclée, la prochaine étape sera la tenue de la table ronde des bailleurs processus lors duquel, il sera obtenu des donateurs des promesses de financements mais aussi des échéances appropriées pour la mobilisation des fonds

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU/Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier pour la tenue de la session d'orientation des parlementaires - Appui technique et financier à l'élaboration des documents stratégiques (PSMN) - Participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques Pays (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA). - Appui au dialogue politique et plaidoyer pour le renforcement du financement de la nutrition - appui à la réalisation de l'étude sur le financement du PSMN - Contribution au financement des activités spécifiques et sensibles nutrition - La mise en œuvre des PAS comme conditionnalité de l'appui budgétaire de certains bailleurs
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à travers les activités du comité Sénégalais de fortification des Aliments (COSFAM)
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques Pays (PSMN, PSAN, PNIASAN, PSE-PSMN, PC-PSMN, document de projet IFNA). - Appui technique et financier au plan de suivi-évaluation du PSMN - Mise en place de groupes de suivi budgétaire pour évaluer les dépenses publiques dédiées à la nutrition
Monde scientifique et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux processus d'élaboration des documents stratégiques Pays (PSMN, PSE-PSMN, PC-PSMN).

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

- Etude sur le financement du PSMN en cours,
- budget des activités inscrites dans les 12 PAS élaboré selon la nomenclature budgétaire en vigueur
- Existence d'une ligne budgétaire de l'Etat dédiée à la nutrition
- le plan de mobilisation des ressources et des mécanismes de suivi budgétaire au niveau des secteurs et autres parties prenantes de la nutrition sera élaboré dès finalisation de l'étude sur le financement du PSMN et définir

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Les exemples incluent la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

- Le Gouvernement du Sénégal à travers la CLM met en œuvre plusieurs projets et programmes de nutrition dont la particulièrement est la constance des interventions spécifiques nutrition : (de suivi promotion de la croissance, de dépistage et de prise en charge de la nutrition).
- En fin 2017, les interventions spécifiques nutrition ont touchés environ 60% des enfants de moins de 5ans du Sénégal pour le dépistage et la Prise en charge de la malnutrition aigue, mais seuls 34% des couples mères -enfants de moins de 23 mois bénéficient d'un suivi promotion de la croissance, 15% des enfants de moins de 23 mois enrôlés au niveau des sites de nutrition bénéficient d'activités de stimulation et d'éveil
- Pour le renforcement de la couverture, les régions du sud, du sud-est et du nord caractérisé par des prévalences de retard de croissance et de la malnutrition aigüe les plus élevées du pays sont toujours privilégiées

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

- Depuis plusieurs années et plus particulièrement depuis l'année dernière plusieurs projets et programmes sont développés. Ces derniers comportent un volet important d'interventions sensibles nutrition.
- Ces interventions portent sur
 - o le développement de filets sociaux (des initiatives communautaires pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables, appui à la mise en place d'élevage de petits ruminants et de volaille, le renforcement de la demande de soins avec la remise d'allocation aux femmes enceintes issues de ménages vulnérables, l'appui à la souscription aux mutuelles de santé pour les femmes, enfants et adolescentes issus de ménages vulnérables, la mise en place de latrines au profit des ménages vulnérables, etc)
 - o l'aménagement de périmètres communautaires le renforcement de la gouvernance de la nutrition au niveau des collectivités territoriales, l'aménagement de pare feu
 - o la mise en place de programmes d'alphabétisation centrée nutrition
 - o l'accompagnement du ministère de l'éducation dans l'intégration de la nutrition dans les currilas de formation des enseignants du cycle primaire

Pour le développement de ces interventions, les régions du sud, du sud-est et du nord caractérisé par des prévalences de retard de croissance et de la malnutrition aigüe les plus élevées du pays

Aussi les objectifs spécifiques du PSMN ayant été définis en fonction des prévalences de la malnutrition aigue et du retard de croissance au 14 régions du Sénégal, la mise en œuvre des PAS nutrition permettra de passer à l'échelle les interventions spécifiques nutrition et de renforcer le développement d'interventions sensibles nutrition au niveau des régions prioritaires.

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1.			
2.			
3.			
4.			

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. Finaliser l'étude sur le financement du PSMN
2. Tenir la table ronde des donateurs pour le financement du PSMN
3. Opérationnaliser le Plan de Suivi Evaluation et le Plan de Communication du PSMN
4. Passer à l'échelle les interventions spécifiques nutrition
5. Accompagner le développement des PAS nutrition des secteurs
5.
6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

- **Assistance technique et financier pour**
 - **le développement de recherches sur**
 - **les carences en micronutriments,**
 - **le système alimentaire,**
 - **les contraintes à l'alimentation appropriée du nourrisson et du jeune enfant**
 - **L'intégration de la nutrition dans les curricula de formation au niveau des universités et instituts de formation sectoriel**
 - **Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des donateurs**
-

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Non</p> <p>Merci de fournir des explications : il n'a pas eu d'interventions d'urgence face aux chocs (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p> <p>Suite aux résultats d'analyse du cadre harmonisé sur la sécurité alimentaire de novembre 2017, le Sénégal a une situation projeté qui faisait état de 6 départements qui seraient en situation de pression pendant la période soudure de 2018</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Il n'y a pas eu de plan d'urgence spécifique à la nutrition. Toutefois, la méthodologie du cadre harmonisé intégrant les indicateurs de nutrition, ceux tenus en novembre 2017 et en mars 2018 ont pris en compte la situation nutritionnelle établie à partir des données de suivi du ministère de la santé et du Programme national de renforcement de la nutrition.</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>La plateforme multi acteurs n'est pas fonctionnel, Toutefois, selon les besoins, il existe plusieurs cadres de dialogues et de discussion impliquant le gouvernement, le société civile, les donateurs</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>En fonction des problèmes nutritionnels qui ont été identifiés, le pays s'est fixé des objectifs à l'horizon 2022 et a ainsi défini cinq axes interventions pour servir de cadre d'actions aux différentes parties prenantes.</p> <p>Les interventions d'urgence et de développement étant déjà prévues dans les PAS nutrition, ce qui pourrait limiter les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement serait de plusieurs ordres à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'informations pour la prise de décision - Le manque de ressources financières - Le déficit de coordination des interventions - Le non alignement des donateurs

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de</p>	<p>Oui ou non</p>
---	-------------------

<p>genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Le ministère de la famille et du genre est membre de la Plateforme Gouvernement</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Les adolescentes et les femmes sont des cibles prioritaires de la PNDN. Toutefois, en plus du cadre que constitue le PSMN, de la plateforme Gouvernement qui se trouve être la CLM, il y a plusieurs cadres de dialogue autour de la prise en charge des filles et des femmes qui regroupent des membres des plateformes société civile, Donateur, Gouvernement, etc/</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Il existe plusieurs cadres qui travaillent spécifiquement sur le genre et le leadership féminin</p>
<p>4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifiées et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Les adolescentes et les femmes sont des cibles prioritaires de la PNDN. Dans le cadre du PSMN qui est l'outil d'opérationnalisation de la PNDN, il y a plusieurs interventions qui sont retenues pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés</p>
<p>5. Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?</p>	<p>Non</p>
<p>6. Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Il existe la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre dont la mise en œuvre est coordonnée par le ministère de la famille et du genre</p>
<p>7. Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Oui, plusieurs lois et politiques sensibles au genre et en faveur des femmes sont développées, particulièrement en ce qui concerne le domaine foncier, la promotion de l'économie locale, les projets de filets sociaux, etc.</p>

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

<p>1. Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Non. Le contexte de validation du PSMN a mobilisé les parties prenantes autour du processus d'élaboration de la stratégie de communication qui accompagne sa mise en œuvre et qui comprend un important volet plaidoyer pour positionner la nutrition dans les différentes sphères de décision.</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les</p>
--	---

	<p>résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>2. Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?</p> <p><i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>	<p>Oui ou non</p> <p>Oui. Les rencontres de plaidoyer en direction des parlementaires ainsi que les sessions d'orientation qui se sont tenues, ont permis de renforcer leur engagement en faveur de la nutrition. Un des acquis majeurs enregistré est le dialogue amorcé avec les parlementaires membres du Réseau des Parlementaires pour la promotion de la Nutrition mis en place l'année précédente. Ce dialogue a permis aujourd'hui d'amorcer le processus d'élaboration d'un guide d'orientation des parlementaires sur la nutrition. Ce guide servira de base aux sessions de formation qui seront mise en œuvre et à l'issue desquelles seront dégagés des plans d'actions spécifiques à chaque objectif.</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>3. Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Non</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Non</p>

<p>plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Oui. Le plan stratégique de communication a identifié un plan d'actions plaidoyer qui comprend des actions de grande envergure à mettre en œuvre. Une des activités phares qui est envisagée est la réalisation de campagne de plaidoyer ciblant les décideurs pour les mobiliser autour du PSMN. L'objectif étant de les amener à institutionnaliser la nutrition dans les différents secteurs qu'ils représentent à travers la mobilisation des ressources nécessaires, l'exécution et le suivi des Plans d'action sectoriels.</p> <p>Cette campagne sera matérialisée d'une part par la production d'une capsule audiovisuelle comprenant le témoignage de chaque représentant des secteurs et indiquant leur rôle et responsabilités dans le PSMN. Cette capsule sera diffusée dans les médias traditionnels, les plateformes digitales ainsi que dans les circuits de communication interne à chaque secteur ciblé. La diffusion sera ponctuée par des émissions thématiques mettant en exergue le niveau d'implication attendu de chaque secteur clés et par une exposition itinérante présentant les liens entre la nutrition et les secteurs et les interventions définies par les différents secteurs. Parties prenantes : représentants secteurs ministériels, société civile, secteur privé etc.</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations :</p>

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Aminata Ndiaye	Coly	UNICEF	Spécialist Nutrition	andiyecoly@unicef.org	776165178	Oui

2.	Eugenie Siga Diane	NIANE	OMS	CT Santé Famille	nianee@who.int	774701188	Oui
3.	Paul Dominique	Correa	World Vision	Coordonnateur des Campagnes de Plaidoyer	Paul_Dominique_Correa@wvi.org	773037907	Oui
4.	Komlan	Kwadjode	FAOSN	Specialist nutrition	Komlan.Kwadjode@fao.org	776343986	Oui
5.	Cheikh Moussa	Camara	Plateforme SC	Point Focal Sec	ccheikhmoussa@gmail.com	776477625	Oui
6.	Cheikh Abdou	LOUM	PAM	PA/Santé	<cheikhabdou.loum@wfp.org>	775753443	Oui
7.	Maty Diagne	Camara	MSAS/DSME	Chef de Division	matydiagnecamara@gmail.com	775667030	Oui
8.	Mbaye Seye	Diaw	CLM	Assistant Suivi Evaluation	sdiaw@clm.sn	786383295	Oui
9.	Aminata Diop	Ndoye	CLM	Responsable des Opérations	andoye@clm.sn	773321325	Oui